

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 14h00 et fait lecture des pouvoirs.

1. Approbation des statuts de l'IUT :

Mme Massa, directrice de l'IUT propose à Mr Polet, directeur adjoint de l'IUT, de présenter les statuts de l'IUT.

L'article 1 précise les textes qui régissent l'UPHF et prend en compte le changement de nom du nouvel établissement.

Les statuts actent la fusion des services formation continue et apprentissage de l'IUT et précisent la nomination du directeur de ce service commun.

La durée de nomination des chargés de mission n'est plus de 3 ans mais s'aligne sur la durée du mandat du directeur(rice) de l'IUT. En cas d'empêchement du directeur, est prévue la nomination d'un administrateur provisoire. Des élections doivent se dérouler dans les 2 mois qui suivent l'empêchement.

Enfin, le Conseil Restreint contenait 2 sous commissions : une pour le secondaire et une pour le tertiaire. La gestion était trop lourde, les statuts prévoient le passage à une commission.

Une personne n'a pas pris part au vote, les statuts **de l'IUT sont adoptés à l'unanimité**.

2. Approbation de la création de la commission d'exonération des frais d'inscription sur critères sociaux UPHF/INSA :

Mme la Vice-Présidente déléguée à la Réussite Etudiante et à la Vie Etudiante présente la création de la commission d'exonération des frais d'inscription sur critères sociaux UPHF/INSA. L'Université peut exonérer du paiement des droits d'inscription les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle (exonération totale des droits d'inscription sur critères sociaux). A cela, il faut ajouter les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement (exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires), le tout, dans la limite de 10% des étudiants inscrits non boursiers.

Cette commission a été votée le 1^{er} octobre et excluait les étudiants ingénieurs. Il a été décidé avec le Directeur de l'INSA de créer une commission commune pour pouvoir exonérer les étudiants ingénieurs qui sont dans des situations sociales et financières difficiles.

Un dossier de demande d'exonération est remis à l'étudiant par l'assistante sociale. L'assistante sociale instruit le dossier et le présente en commission. Cette commission est composée de représentants de l'UPHF et de représentants INSA.

Les travailleurs privés d'emploi relèvent de l'article 719-50 et peuvent être exonérés. Une commission formation continue doit être mise en place pour répondre à ces besoins spécifiques non couverts par cette commission.

L'assiduité des étudiants s'apprécie par rapport aux contrôles d'assiduité mis en place par l'UPHF dont le texte a été voté en CFVE.

Le critère d'âge de 35 ans est un critère historique CROUS. On estime qu'à cet âge, la personne doit être en mesure de financer ou faire financer sa formation. Si une personne entre dans ce cas, elle pourra être aidée par l'assistant de service social.

Une personne n'a pas pris part au vote, le texte sur la création de la commission d'exonération des frais d'inscription sur critères sociaux UPHF/INSA est **adopté avec 22 voix pour et 2 abstentions**.

3. Vote sur la reconnaissance de l'engagement citoyen :

Mme la Vice-Présidente déléguée à la Réussite Etudiante et à la Vie Etudiante présente le texte sur la reconnaissance de l'engagement citoyen. Depuis 2017, l'Université a fait le choix de le reconnaître. Cette année, il entre dans le cadre d'un module d'ouverture qui permet l'octroi de 2 crédits ECTS (contre un bonus allant jusqu'à +0,5 point).

Tout étudiant capable de justifier d'un an d'engagement suffisamment conséquent s'achevant pendant l'année universitaire en cours peut postuler. Il concerne les étudiants :

- qui exercent des responsabilités particulières au sein d'une association ;
- qui ont l'intention de monter un projet associatif d'envergure ;
- qui réalisent un service civique ;
- qui sont sapeurs-pompiers volontaires ;
- qui accomplissent une activité militaire (réserve opérationnelle ou volontariat).

L'étudiant ne peut postuler qu'une seule fois dans ce module durant un cycle universitaire. Une mission ne peut être valorisée qu'une seule fois.

L'étudiant peut postuler dans un autre cycle sur une autre mission.

Des étudiants qui travaillent sur un même projet, un même engagement ne peuvent présenter un rapport en commun, le rapport peut contenir des parties communes, mais les rapports doivent se différencier les uns les autres pour mettre en évidence l'action de chacun.

Le jury est composé de 5 personnes dont le responsable du module, le VP Etudiant et des personnalités extérieures investies dans l'engagement citoyen. La note est attribuée par le jury.

Une personne n'a pas pris part au vote, le texte sur la reconnaissance de l'engagement citoyen est **adopté à l'unanimité**.

4. Vote sur la reconnaissance de l'emploi étudiant :

Mme la Vice-Présidente déléguée à la Réussite Etudiante et à la Vie Etudiante présente le texte sur la reconnaissance de l'emploi étudiant.

L'Université Polytechnique Hauts-de-France fait le choix de reconnaître et de valoriser, dans le cadre d'un module d'ouverture (octroi de 2 crédits ECTS), les compétences acquises en milieu professionnel.

Tout étudiant qui justifie d'une expérience professionnelle (emploi étudiant, emploi saisonnier, CDD, service civique, intérim...) aussi bien dans le secteur public que privé peut postuler à ce module. Les expériences professionnelles (stages) qui font déjà l'objet d'une évaluation, ne peuvent être prises en compte.

L'étudiant doit prouver l'acquisition de compétences et de savoir-être lors de ses différentes expériences professionnelles. Il doit identifier les compétences acquises et les exploiter pour favoriser son insertion professionnelle (valoriser son CV, présenter ses compétences en entretien).

L'étudiant ne peut postuler qu'une seule fois dans ce module durant un cycle universitaire. Une action ne peut être valorisée qu'une seule fois.

Mr Petit demande d'ajouter l'alternance et les activités en entreprise en plus des stages dans les exemples d'expériences professionnelles qui font déjà l'objet d'une évaluation.

Le Pôle formation et Vie Etudiante, Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle, gère ce module. Le responsable du BAIP intervient dans ce module d'ouverture.

Le service civique relève du bénévolat (engagement citoyen) mais peut être choisi en reconnaissance de l'emploi étudiant. Une même mission ne peut servir pour les reconnaissances de l'engagement citoyen et de l'emploi étudiant. Le pôle formation qui gère ces 2 modules doit veiller à cela.

Une personne n'a pas pris part au vote, le texte sur la reconnaissance de l'engagement citoyen est **adopté à l'unanimité**.

5. Vote sur l'harmonisation des calendriers de candidature aux masters :

Mr le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante présente le cadrage national présenté en réunion VP CoFVU.

Le calendrier proposé :

- Début de la campagne de dépôt des dossiers de candidature: **lundi 26 avril 2021** ;
- Fin de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : **lundi 17 mai 2021** ;
- Étude des dossiers par les commissions : **du 17 mai 2021 au 21 juin 2021** ;
- Réponse aux candidats : **le 21 juin 2021** ;
- Inscription à partir du : **5 juillet** ;
- Fin des inscriptions et libération des places non validées : **le 16 juillet**.

Ce calendrier laisse évidemment la place à un second tour de recrutement.

Une personne n'a pas pris part au vote, le texte sur le calendrier est **adopté à l'unanimité**.

6. Questions diverses :

L'ouverture des modules polytechniques n'est pas encore actée au S2 vu les circonstances sanitaires liées à la COVID-19 mais, la logistique et l'application informatique contribuant à les gérer sont finalisées.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Vice-Président clôt la séance à 15h30.

Etaient présents

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : Mme et M. BOULECKBACHE, ATTAL.

Collège 2 : Mmes et MM. RICHARDOT, SCOYEZ, GOUY, LABOUR, PETIT.

Collège 3 : Mme et MM. CHARLES, PITON, PODSADNY.

Collège 4 : Mmes et MM. BERTOUILLE, POULAIN, TIBI, DUFOUR, LAHMAR, VALIN.

Collège 5 : M. FONTAINE, WAUTIER

Membres invités : Mmes et M. CALLENS, KOSMALA, VAN OOST.

Pouvoirs : Mme MORIN à Mme BOULECKBACHE

M. COSTERMANS à M. GOUY

M. TRICOTEAUX à M. PETIT

Mme MAHIEU à M. LABOUR

Mme VANPOUILLE à M. PODSADNY

M. LEQUEUX à Mme BERTOUILLE

Mme POULAIN à M. DUFOUR

Fait à Valenciennes, le 9 novembre 2020.

Le Vice-Président du Conseil
de la Formation et de la Vie Etudiante,

Pr. Franck BARBIER